

Sujet : [INTERNET] contributions

Date : Thu, 28 Mar 2024 09:20:13 +0100

Pour : ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr

L'association CAPPE s'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :

- Ce projet est trop proche des habitations : des riverains se trouvent au cœur du projet et les panneaux se situent à moins de 100m des lieux d'habitation (pas des terrains mais bien de la maison) pour plusieurs habitants. Les parcelles entourant leur propriété, sur trois côtés pour certains, seront recouvertes de panneaux hauts de 3,3m.
- Il y aura dégradation évidente des paysages et de la valeur des biens situés à proximité. Un parc paysager à proximité ne suffira pas à compenser cette perte.
- Ce projet est trop grand, démesuré par rapport aux paysages : il est prévu sur une emprise de 100 hectares dont 67 hectares couverts de panneaux photovoltaïques qui s'élèveront à 3,3m de hauteur. Toutes les vues seront coupées, tous les paysages typiques de la champagne berrichonne seront détruits.
- Les terres agricoles, actuellement en jachère ou en culture, vont être converties en prairies. Même si l'artificialisation est jugée minime, elle aura lieu : transformateurs, allées... Je vous invite à aller visiter le projet identique en cours de construction à 8,5km de celui-ci pour vous avoir une vision en réelle et non sur papier des effets sur la nature. Les deux centrales de panneaux photovoltaïques sont construites par le même promoteur : JPÉE. Celui-ci a peut-être l'intention de recouvrir notre département de panneaux sur nos terres agricoles !
- Quel est le taux de couverture des terres par les panneaux ?
- L'étude d'impact est assez liminaire sur les effets et les besoins de cette centrale :
 - o Ce projet sera consommateur d'eau pour le nettoyage des panneaux. Combien ? Rien ne figure à ce sujet dans l'étude d'impact.
 - o Les risques d'éblouissement ont-ils été pris en compte dans l'étude environnementale ? En particulier pour les riverains, les randonneurs et les usagers des routes ?
 - o Quel sera le niveau de bruit dû au vent entre les panneaux ?
 - o Quel est le niveau de bruit engendré par les onduleurs, les transformateurs et les postes de livraison ? quelle gêne pour les riverains ?
 - o Quel sera l'échauffement local de ce projet ? Le couvert végétal empêche le réchauffement du sol par évapotranspiration et convertit l'énergie solaire en biomasse stockée. Les panneaux photovoltaïques ont pour vocation d'absorber un maximum de rayonnement solaire, mais seulement une partie est transformée en électricité. La partie restante est convertie en chaleur qui va être dissipée à côté des habitations. Quelle sera l'élévation de température locale et au sol, due à ce parc par rapport à l'état initial ?

- Quel est le niveau des champs électromagnétiques autour de l'installation ?
 - Comment est évalué le risque d'incendie au niveau des panneaux et aussi au niveau des locaux techniques, connexions défailiantes, surtensions, foudre ? Quels moyens sont mis en œuvre pour les éviter ? Quels moyens seront mis en œuvre pour les éteindre ? En sachant que les pompiers ne peuvent intervenir sur des feux de cette nature avant un certain temps (7 heures à confirmer)
 - Quel sera le niveau de toxicité des fumées en cas d'incendie? Quels risques pour les riverains ?
 - Les panneaux photovoltaïques contiennent des composants qui sous l'effet de la chaleur ou des flammes fondent en dégageant des gaz toxiques. En cas d'incendie, quelles mesures de protection seront mises en place pour protéger les riverains ?
 - Les postes de transformation et les postes de livraison contiendront-ils des liquides isolants et/ou réfrigérants ? Lesquels ? Quelles quantités ? Risques de fuites ? Risques d'incendie ? Risques toxiques ?
- Les panneaux peuvent constituer des pièges pour certains insectes, qui les confondent avec des surfaces aquatiques et viennent y pondre. La LPO recommande de ne pas implanter les parcs à proximité immédiate de zones humides ou de zones en eau.
 - La reconquête de la biodiversité locale nécessite des mesures de gestion adaptées et pérennes. L'absence de protocole de suivi de la phase d'exploitation par rapport à l'état initial du milieu avant implantation du parc ne permet pas de garantir cette reconquête de la biodiversité locale.
 - Quelle est la production électrique moyenne en MWh sur une année ?

Le collectif d'action pour la préservation et la protection de l'écosystème peut fournir une pétition en ligne qui compte aujourd'hui 256 signatures et une pétition papier qui en compte 199 (qui sera déposée en mairie à la fin de l'enquête), a le soutien de plusieurs associations et continue de porter à la connaissance du public ce projet par voie de presse écrite et audio.